



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2023

Le douze décembre deux mille vingt-trois à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Bernard COVAREL, Maire.

Date de la convocation : 5 décembre 2023

PRESENTS : Christelle BATAILLER, Georges BUISSON-RIEUX, Pascal DOMPNIER, Cécile ELIN, Frédéric FLORES, Nicolas LAMBERT, Roland MOLLARET, Nathalie RONCO, Sébastien ROSSAT, Stéphane TRUCHET

EXCUSES : Aimie PASCHAL (procuration à Cécile ELIN)

Pascal SIBUE (procuration à Pascal DOMPNIER)

NOMBRE DE MEMBRES : ⇨ Afférents au conseil municipal : 14

⇨ En exercice : 14

⇨ Présents : 12 - Votants : 14 Procuration : 2

SECRETARE DE SEANCE : Nathalie RONCO

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- Statut 3CMA : compétence eau
- **Vote** : à l'unanimité

Le compte rendu du Conseil Municipal du 9 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Vote : à l'unanimité

1 – Tarifs communaux 2024

Monsieur le Maire donne lecture des tarifs analysés lors de la commission des finances du 12 décembre 2023

DOMAINE PUBLIC	
Marché forain	7 € le mètre linéaire
Stationnement place de parking de Bellard – garage couvert – saison hiver –	80 € la place pour les habitants 100 € la place pour les commerçants
Droit de stationnement des taxis (annuel)	170 €
SERVICES COMMUNAUX	
Taux horaires services communaux	30 € par heure
TARIFS HORAIRES DES VEHICULES ET ENGIN DU SERVICE TECHNIQUE HORS CHAUFFEUR	
Chargeuse sur pneus	150 € de l'heure
Tractopelle / mini chargeuse	130 € de l'heure
Pelle araignée	100 € de l'heure
Petit camion benne ampliroll 3T5	60 € de l'heure
Camion benne	80 € de l'heure

Camion grue	150 € de l'heure
TARIFS OCCUPATION DOMAINE PUBLIC – ETE	
de 0 à 50m ²	360 €
de 50m ² à 100m ² + parapente	440 €
de 100m ² à 200m ²	720 €
de 200m ² à 500m ²	960 €
500m ² et plus	1 210 €
TARIFS OCCUPATION DOMAINE PUBLIC – HIVER	
de 0 à 50m ² + motoneige enfants + poney	720 €
de 50m ² à 100m ² + jeux gonflables	960 €
de 100m ² à 200m ²	1 450 €
de 200m ² à 500m ²	1 930 €
500m ² et plus	2 420 €
CIRQUE	
Forfait	50 €
Caution cirque	1 000 €
LOYERS MENSUELS APPARTEMENTS COMMUNAUX	
Appartement école chef-lieu au-dessus de l'école	410€
Appartement F1 meublé chef-lieu (maison covarel)	420€
Appartement F2 chef-lieu (maison covarel)	495€
SALLES DE REUNION / MATERIEL (par séance)	
Salle Jean-Pierre Augert	265 €
Salle Mont Charvin	265€
Salle Municipale	265 €
Salle Municipale pour les habitants de la commune	120 €
Salle ancienne école de La Bise	120 €
Salle de cinéma L'Igloo à la Toussuire	600 € par demi-journée
Chapiteau (weekend / hors montage)	500€
Scène Mobile	500€

SEPULTURES	
Concessions trentenaires	
9 places	400 €
6 places	300 €
3 places	200 €
COLOMBARIUM	
Concessions trentenaires	
Concession + emplacements	500 €
TARIFS CINEMA	
Dénomination	Grille normale
Tarif plein	8 €
Tarif – 18 ans	7 €
Tarif – 14 ans	5 €
Tarif étudiant	7 €
Tarif + 65 ans	7 €
Tarif famille nombreuse	7 €
Tarif demandeur d'emploi	7 €
Carte 10 entrées	60 €
Pass Partout Adulte	6 unités
Pass Partout Enfant	5 unités
Tarifs de groupe pour les centres de vacances (à partir de 15 personnes)	4 €

Vote : à l'unanimité

2 – Dépenses de la section d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'engager 25% des dépenses d'investissement 2023 avant le vote du budget 2024.

Vote : à l'unanimité

3 – Demande d'occupation du domaine public par Jérémy GILBERT-COLLET pour son activité de motoneige enfants

Le Conseil Municipal valide la demande de M. GILBERT-COLLET Jérémy pour l'installation de ses mini motoneiges pour l'hiver 2023/2024.

La redevance est fixée conformément à la délibération du 12 décembre 2023 au prix de 720 € pour la saison d'hiver.

Vote : A l'unanimité

4 – Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au bénéfice de certains agents publics

Pour rappel, le ministre de la Transformation et de la Fonction Publique a présenté le 12 juin 2023 un ensemble de mesures au bénéfice des agents publics, et plus particulièrement des bas salaires. Au-delà de l'augmentation générale de 1,5 % du point d'indice dès juillet 2023 et de l'attribution de 5 points d'indice à tous les agents à partir de janvier 2024, le ministre a présenté la création d'une prime « pouvoir d'achat ».

Cette prime de pouvoir d'achat a été instituée à destination des agents publics civils de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière ainsi que les militaires par décret du 31 juillet 2023. Elle est constituée d'un montant forfaitaire dégressif de 800 € à 300 € bruts pour les agents percevant une rémunération mensuelle brute jusqu'à 3250 €/mois et sera versée avant la fin de l'année.

Sébastien ROSSAT rappelle que cette prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024. La saisine du comité social territorial au Centre de Gestion de la Savoie (CDG73) est requise.

Pas de vote.

5 – Mandat spécial au maire / Participation au congrès des maires

Le Congrès des Maire de France a eu lieu du 21 au 23 novembre dernier.

La participation des maires présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé en application de l'article L2123-18 du Code des collectivités territoriales :

- de prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992).

Vote : A l'unanimité

6 – Plan d'accueil et d'hébergement version 2023/2024

Mr le Maire informe le conseil municipal de l'Arrêté préfectoral N°2023-83 du 27 novembre 2023 portant mise à jour du Plan d'Accueil et d'Hébergement.

Celui-ci rappelle que dans le cas d'une crise étendue à un ou plusieurs secteurs de la commune, une organisation cordonnée dans la proximité peut permettre, dans tous les cas de figure, une optimisation des moyens mis en œuvre pour un hébergement massif de la population. Il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de déclenchement du Plan d'Accueil et d'Hébergement.

Le dispositif communal doit prévoir la mise en place :

- D'une cellule de décision et de coordination, Poste de Commandement Communal (PCC) en liaison constante avec le Centre Opérationnel Départemental (COD) activé en Préfecture, dirigée par le maire ou par un de ses adjoints,
- D'un groupe d'accueil,
- D'un ou plusieurs centre d'accueil pour l'hébergement temporaire des populations sinistrés ou menacées.

Le maire dirige l'ensemble du dispositif et pour cela il mobilise les personnels communaux, sollicite les renforts, humains et matériels en activant le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et demande la mise en place des structures nécessaires.

Le dispositif d'hébergement communal doit permettre d'abriter une population ne disposant plus de son habitat et n'ayant pas de solution alternative. Si l'évènement s'inscrit dans la durée, un hébergement intermédiaire devra assurer le relais, tels que les hôtels, centres de vacances, gîtes ruraux,

Pascal DOMPNIER informe que courant semaine 49 de 2023, un exercice (une simulation) a été effectuée sur la commune de Fontcouverte- La Toussuire. Tout s'est bien passé.

Pas de vote

7 – Déviation de Fontcouverte

Mr le Maire informe que c'est le maître d'œuvre BARON INGENIERIE qui a été retenu. L'étude de sol sera effectuée au printemps, et ensuite la commune aura une estimation de prix.

Cécile ELIN demande qui seront les financeurs : l'état, le département, la région.

Pas de vote

8 –Parking bus / Navettes Station 2023/2024

Mr le maire informe que la Société TRANS'ALPES a été retenue.

Le parking bus n'a pas d'autorisation d'urbanisme de la 3CMA. Donc pour l'instant, en attente.

Fernand AUGERT demande un peu de tolérance quant à la circulation rue Blanche et rue Verte, pour éviter de faire des kilomètres inutiles.

Pas de vote

9 – Construction d'un chapiteau / Chez BIB

Mr le Maire informe que le chapiteau mis en place par Mr TRIBALLI Alexis, gérant « Chez Bib » sis Lac Eriscal, a été détérioré lors des dernières chutes de neige.

Mr le Maire rappelle que c'est le SIVU qui doit prendre une décision si Mr TRIBALLI peut le reconstruire ou non.

Mr le Maire demande un vote au conseil municipal.

Vote : 9 contres 1 pour 4 absentions

10 – Projet école

Sébastien ROSSAT informe qu'un propriétaire a été contacté pour un projet d'achat par la commune de Fontcouverte- La Toussuire. Si le projet sort, la future école aura environ 4000 m² de terrain.

Un PA (Permis d'Aménager) va être déposé dans les semaines qui arrivent par le SIDEL.

Fernand AUGERT intervient en disant que « c'est un projet d'avenir ».

Pas de vote

11 – Statut 3CMA Compétence eau

Mr le Maire fait part d'une modification des statuts de la 3CMA- Compétence Eau, suite à la délibération du 30 novembre 2023 de la Communauté de Communes Coeur de Maurienne Arvan.

Les statuts ainsi modifiés sont :

Le texte antérieur :

«Le captage, l'adduction et la distribution de l'eau potable, par l'équipement et l'exploitation des sites, ouvrages et équipements. Pour ce faire, elle adhère au Syndicat Intercommunal de la source des Loyes pour le territoire de Saint-Julien-Montdenis, et au Syndicat Intercommunal d'Alimentation et Aménagement des Eaux de la Moyenne Maurienne.»

Le nouveau texte:

«Le captage, l'adduction et la distribution de l'eau potable, par l'équipement et l'exploitaton des sites, ouvrages et équipements.»

Il convient d'approuver ou non cette modification.

Vote : à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

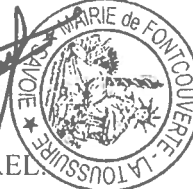
Florence, gérante de la Principauté de Comborcière intervient pour signaler un glissement de terrain, sur sa propriété, route des Champions, à Comborcière. Elle énumère tous les problèmes liés à un tuyau dégout qui s'écoule devant son hôtel. Elle demande réparation à la commune, sinon son hôtel ne pourra pas ouvrir pour la saison d'hiver.

Sébatien ROSSAT informe Florence qu'une solution va être trouvée très rapidement. L'entreprise TP peut intervenir afin que son hôtel ne ferme pas.

Fin de séance : 19 h 30

Le Maire,

Bernard COVAREL



Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année.